

Délibération n° 12

Conseil municipal du 29 janvier 2010

Associations sportives – Première répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation

*Mme CLERGEAU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, envisage de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'année 2010, pour un montant total de 888 422 €.

A) Détail de la répartition des aides :

La répartition de ces aides financières sera effectuée de la manière suivante :

- 1 000 € de subvention d'équipement ;
- 20 500 € pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives ;
- 2 900 € pour répondre à un besoin ponctuel au titre du fonctionnement exceptionnel des clubs ;
- 17 260 € en faveur de la « fonction sociale et de solidarité » du sport dans les quartiers d'habitat social ;
- 4 580 € au titre du programme des « emplois aidés » ;
- 842 182 € pour le fonctionnement des clubs au titre de la Subvention Sportive Commune 2010 calculée selon les critères définis avec l'Office Municipal du Sport.

La répartition détaillée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant de 1 000 €, et en fonctionnement au chapitre 65, sous les fonctions 40-10 et 415-13 pour un montant de 887 422 €.

Equipement :

Il est proposé de voter une aide de 1 000 € pour participer au financement de la mise en sécurité des équipements sportifs du terrain Raymond Baumard (renouvellement d'agrès) de l'Association « Centre Hébertiste Nantais ».

Manifestations sportives :

Dans ce cadre, la Ville de Nantes propose de subventionner les manifestations sportives 2010 suivantes :

- 1^{er} Open international de tennis de table handisport programmé du 7 au 11 juillet, au complexe sportif Mangin-Beaulieu, par le Tennis de Table Club Nantes Atlantique (TTCNA) : 12 000 € ;

- Championnat d'Europe de Patinage à roulettes artistique de groupe synchronisé prévu du 6 au 8 mai, au Palais des sports de Beaulieu, par l'Association « Comité d'organisation du Championnat d'Europe » : 4 000 € ;
- 1/2 finale des championnats de France de gymnastique organisée, les 24 et 25 avril, par l'Association « La Nantaise » : 1 500 € ;
- Championnat de France des régions de natation handisport mis en œuvre le 16 janvier, à la piscine Jules Verne par le comité départemental handisport : 1 500 € ;
- Course à pied « 10 km de Nantes-44-Pays de la Loire » programmée le 17 avril, dans le quartier de la Durantière-Zola, par le Métallo sport chantenaysien : 1 500 €.

Fonctionnement exceptionnel :

Il est proposé de voter une aide de 2 900 € permettant à l'Association « Bela Futsal » de régulariser les charges salariales 2009 auxquelles elle n'a pu faire face. Un suivi et un accompagnement renforcés sont effectués par la Direction des sports.

Fonction sociale et de solidarité du sport dans les quartiers d'habitat social :

Au titre de la fonction sociale et de solidarité du sport, la Ville de Nantes propose de soutenir, notamment, les actions menées dans les quartiers d'habitat social par les associations suivantes :

- « Bellevue Athlétic Forme » pour les activités fitness, futsal et boxe éducative proposées aux habitants du quartier de Bellevue : 8 000 € ;
- « Boxing Club Nantais », au titre de leur activité boxe anglaise développée dans le quartier des Dervallières : 3 000 € ;
- « Cercle Parachutiste Sportif Nantais », pour deux actions socio-sportives d'initiation au parachutisme prévues pendant les vacances scolaires de Pâques et d'été, destinées à des jeunes âgés de 15 à 17 ans du quartier de Malakoff, en lien avec le centre socioculturel : 3 000 €.

EMPLOI AIDE :

Dans le cadre d'une convention tripartite de co-financement Région/Ville/Employeur, la Ville de Nantes apporte son soutien annuel à hauteur de 4 580 € pour la création d'un poste « emploi tremplin » en faveur de l'Association « Tennis de Table Club Nantes Atlantique ». La participation de la Ville de Nantes est basée sur 20% du SMIC annuel.

Subvention Sportive Commune (SSC) 2010 :

L'enveloppe d'un montant global de 842 182 € est affectée aux Clubs Nantais affiliés à l'Office Municipal du Sport pour le fonctionnement de leurs activités en 2010. La valeur des différents critères d'attribution de la subvention sportive commune est identique à celle de 2008 et 2009. L'enveloppe globale de la SSC et les effectifs licenciés déclarés par les Clubs restent stables.

Comme chaque année, la répartition de la Subvention Sportive Commune aux associations sportives scolaires et universitaires sera votée à la séance du Conseil Municipal de juin 2010.

B) Conventions et avenants :

Pour le vote de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

D'une part, des avenants aux conventions existantes sont ainsi proposés, dans le cadre de la fin de la saison sportive 2009-2010, avec les associations suivantes :

- METALLO SPORT CHANTENAYSIEN (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 02 ;
- CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-FELIX (convention approuvée le 13 octobre 2006) – annexe n° 03 ;
- A.E.P. SAINT-MEDARD DE DOULON (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 04 ;
- AMICALE DON BOSCO (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 5 ;
- ESPERANCE SAINT-YVES (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 6 ;
- SAINT-PIERRE DE NANTES (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 7 ;
- RACING ATHLETIC CLUB DES CHEMINOTS (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 8 ;
- LA MELLINET (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 9 ;
- ETOILE DU CENS (convention approuvée le 3 avril 2009) – annexe n° 10 ;
- JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE (convention approuvée le 26 juin 2009) – annexe n° 11 ;
- AMICALE LAIQUE PORTERIE ATHLETIC CLUB (convention approuvée le 26 juin 2009) – annexe n° 12 ;
- CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LAETITIA (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 13 ;
- ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 14 ;
- SOCIETE SPORTIVE LA NANTAISE (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 15 ;
- TENNIS DE TABLE CLUB NANTES ATLANTIQUE (convention approuvée le 30 juin 2006) – annexe n° 16 ;

Et, d'autre part, des conventions, au titre de la saison sportive 2009-2010 ou de l'année 2010, sont proposées avec les clubs suivants :

- RACING CLUB NANTAIS – annexe n° 17 ;
- NANTES ETUDIANT CLUB – annexe n° 18 ;
- SOCIETE HIPPIQUE DE NANTES ATLANTIQUE – annexe n° 19 ;
- ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIERE – annexe n° 20 ;
- CENTRE MARITIME DE NANTES – annexe n° 21 ;
- CENTRE VOILE AMITE NATURE – annexe n° 22 ;
- SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST – annexe n° 23 ;
- CERCLE AVIRON DE NANTES – annexe n° 24 ;
- UNIVERSITE DE NANTES AVIRON – annexe n° 25 ;
- NANTES ATLANTIQUE CANOË-KAYAK – annexe n° 26 ;
- OFFICE MUNICIPAL DU SPORT – annexe n° 27.

Dans le cadre de la création d'un poste « emploi tremplin », il convient que la Ville passe une convention tripartite avec la Région et l'Association employeur « Tennis de Table Club Nantes Atlantique » prévue au règlement de la Région.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 887 422 € pour le fonctionnement, et 1 000 € pour l'investissement,

2. approuve les conventions et avenants ci-joints avec les associations suivantes :

- METALLO SPORT CHANTENAYSIEN ;
- CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-FELIX ;
- A.E.P. SAINT-MEDARD DE DOULON ;
- AMICALE DON BOSCO ;
- ESPERANCE SAINT-YVES ;
- SAINT-PIERRE DE NANTES ;
- RACING ATHLETIC CLUB DES CHEMINOTS ;
- LA MELLINET ;
- ETOILE DU CENS ;
- JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE ;
- AMICALE LAIQUE PORTERIE ATHLETIC CLUB ;
- CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LAETITIA ;
- ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT ;
- SOCIETE SPORTIVE LA NANTAISE ;
- TENNIS DE TABLE CLUB NANTES ATLANTIQUE ;
- RACING CLUB NANTAIS ;
- NANTES ETUDIANT CLUB ;
- SOCIETE HIPPIQUE DE NANTES ATLANTIQUE ;
- ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIERE ;
- CENTRE MARITIME DE NANTES ;
- CENTRE VOILE AMITE NATURE ;
- SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ;
- CERCLE AVIRON DE NANTES ;
- UNIVERSITE DE NANTES AVIRON ;
- NANTES ATLANTIQUE CANOË-KAYAK ;
- OFFICE MUNICIPAL DU SPORT.

3. autorise la signature, pour la création d'un poste « emploi tremplin », d'une convention tripartite entre la Région, la Ville de Nantes et l'Association employeur « Tennis de Table Club Nantes Atlantique » prévue au règlement de la Région.

4. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT